

Vaudoises, Vaudois

Le 17 juin prochain vous serez appelés à vous prononcer sur une initiative déposée par **EXIT** A.D.M.D. Suisse romande. Le sigle A.D.M.D. signifie : «Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité». Voilà ce que vous devez savoir sur son mode de fonctionnement, pour vous prononcer en connaissance de cause :

EXIT est une association qui poursuit un but idéal : **défendre votre ultime liberté** ! A ce jour, EXIT compte 17'005 membres dont 7'339 domiciliés dans le canton de Vaud. **En 2011**, 111 autodélivrances ont été effectuées en Suisse romande, dont 44 pour des membres du canton de Vaud.

EXIT n'aide que ses membres. L'adhésion n'est possible qu'aux conditions suivantes :

être majeur, être domicilié en Suisse, s'être acquitté d'une cotisation annuelle (CHF 40.- **par an**, CHF 35.- pour les AVS-AI)

EXIT accompagne ses membres qui le demandent, pour autant :

- qu'ils aient leur capacité de discernement - qu'ils souffrent d'une maladie grave et incurable - qu'ils aient des souffrances importantes - qu'ils soient gravement handicapés

Pour obtenir une assistance au suicide, il faut au préalable envoyer au secrétariat : une lettre manuscrite **et** un certificat médical qui décrit votre état de santé. Chaque demande est examinée minutieusement par un médecin conseil.

Si les conditions énumérées ci-dessus sont réunies, un accompagnateur rencontre le membre et lui accorde autant d'entretiens qu'il le souhaite, seul ou avec ses proches.

Toutes ces démarches ainsi que l'assistance au suicide sont **entièrement gratuites** !

EXIT agit en toute transparence : chaque accompagnement est annoncé systématiquement aux autorités judiciaires.

Le 17 juin 2012 :

OUI

Comité «Assistance au suicide en EMS» Dr J. Sobel Bellefontaine 2 - Lausanne

à l'initiative de l'association

